



L'UNION DES CADRES ET INGÉNIEURS — FO

Veille IA & Travail

Actualité juridique · Négociations · Recherche · Action syndicale

N° 1 MAI 2026

EN BREF

La CNIL a confirmé en avril 2026 que le recrutement constitue une priorité de contrôle pour l'année, en lien avec ses futures attributions au titre du Règlement européen sur l'IA. Plusieurs accords d'entreprise structurent désormais le déploiement de l'IA, avec une avancée notable à la Maif où FO figure parmi les signataires. La pleine application des obligations relatives aux systèmes à haut risque est désormais à moins de trois mois.

02

AOÛT 2026

Prochaine échéance majeure : application des obligations pour les systèmes d'IA à haut risque

Annexe III du Règlement IA, incluant les usages RH (recrutement, évaluation, surveillance). Obligations de transparence, de documentation technique, de supervision humaine et d'enregistrement européen. Sanctions pouvant atteindre 35 millions d'euros ou 7 % du chiffre d'affaires mondial.

1

Veille juridique et réglementaire

CNIL [Programme de travail 2026 — publié le 7 avril 2026](#)

L'autorité finalisera ses fiches pratiques sur le déploiement de l'IA dans le secteur du travail, avec un focus sur les biais algorithmiques et les garanties à mettre en place pour protéger les droits des salariés. La CNIL se prépare à être désignée autorité de surveillance de marché au titre du RIA.

LECTURE FO-CADRES :

ces fiches constitueront un appui direct pour les élus de CSE dans la consultation sur les projets IA.

CNIL [Thématiques prioritaires de contrôle 2026 — 3 avril 2026](#)

Le recrutement figure parmi les trois priorités. Les contrôles porteront notamment sur les systèmes de décision automatisée, l'information des candidats et les durées de conservation.

LECTURE FO-CADRES :

préfigure les futures attributions de la CNIL comme autorité de surveillance dans le champ « travail » au titre du RIA. Levier mobilisable dans les négociations sur le tri algorithmique des candidatures.

CASSATION [Recevabilité de la preuve illicite ou déloyale — arrêt du 1^{er} avril 2026](#)

La chambre sociale a réaffirmé les conditions de recevabilité, en particulier la mise en balance entre droit à la preuve et droits du salarié.

LECTURE FO-CADRES :

applicable aux dispositifs de surveillance algorithmique ; à mobiliser face aux contentieux liés au monitoring numérique.

→ [Analyse FO-Cadres](#)

Négociations et accords d'entreprise

MAIF [Accord IA signé le 7 mai 2026 — signature unanime](#) ↗

Six organisations syndicales signataires : CAT, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, UNSA. L'accord pose le principe de la préservation de l'emploi : aucun licenciement économique ne pourra être motivé par le déploiement de l'IA. Il vise à pérenniser le dialogue social autour des principes de responsabilité, de confiance et de transparence.

LECTURE FO-CADRES :

la signature de FO confirme la pertinence d'une approche de dialogue social technologique structuré, conforme à la méthode portée dans le cadre du projet Dial-IA.

[Panorama des accords sectoriels en vigueur](#) ↗

Les premières expériences se stabilisent autour de quatre formats : accords spécifiques IA (Orange, AXA France, Metlife Europe, BPCE), volets IA intégrés aux accords GEPP (Decathlon, Schneider Electric France), commissions facultatives au sein du CSE (Prisma Media), groupes de travail pluridisciplinaires (AIPF).

LECTURE FO-CADRES :

clause de non-licenciement liée à l'IA (Metlife, Maif), exclusion de l'IA des décisions RH individuelles (Metlife), comités de suivi paritaires (AXA, Metlife), bilan à mi-parcours systématique.

À SUIVRE [ANI sur l'IA](#) ↗

Plusieurs organisations syndicales, dont FO-Cadres, plaident pour l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle dédiée. L'agenda reste suspendu aux arbitrages des interlocuteurs sociaux.

3

Travaux institutionnels et politiques publiques

IRES [Étude sur les accords IA — 2026](#) ↗

Marie-Odile Chagny et Claire Marzo soulignent dans une étude de 29 pages que « la grande majorité des accords ne prennent pas assez en compte les transformations engendrées par l'IA, son impact sur les conditions de travail et sur l'organisation du travail ». Les chercheuses appellent à « sortir d'une approche statique du dialogue social sur l'IA ».

LECTURE FO-CADRES :

conforte la nécessité d'aller au-delà des accords de principe et de négocier des clauses opérationnelles avec audits réguliers et droit effectif à l'explication.

→ [Site du projet Dial-IA](#)

UE [Omnibus numérique européen](#) ↗

La proposition de la Commission européenne visant à simplifier le cadre réglementaire numérique pourrait modifier certains contenus du RIA.

LECTURE FO-CADRES :

vigilance sur tout affaiblissement des obligations relatives aux systèmes à haut risque, en particulier dans le champ du travail.

4

Analyses académiques et institutionnelles

oIT [Surveillance intrusive pilotée par l'IA et risques psychosociaux — 30 avril 2026](#) ↗

L'Organisation internationale du travail publie une note établissant un lien direct entre les dispositifs de surveillance intrusive par IA, la perte d'autonomie des travailleurs et l'apparition de risques psychosociaux. Le rapport documente notamment les effets cumulatifs du monitoring algorithmique sur la charge mentale et l'épuisement professionnel.

LECTURE FO-CADRES :

source de référence à mobiliser dans les analyses d'impact en CSE et dans les négociations sur la prévention des RPS liés au déploiement de l'IA.

SOCIOLOGIE [Antonio A. Casilli — « L'IA n'est pas aussi artificielle que cela » ↗](#)

Dans un entretien publié au printemps 2026, le sociologue lève le voile sur les « ouvriers de la donnée » : des millions de travailleurs précaires, souvent situés dans le Sud global, qui annotent les données nécessaires à l'entraînement des systèmes d'IA. Contrats bâillons, exposition à des contenus traumatisants, invisibilité dans les bilans des géants du numérique : autant de réalités occultées par le discours dominant sur l'automatisation.

LECTURE FO-CADRES :

élargit la perspective syndicale au-delà des seuls effets locaux de l'IA, en posant la question de la chaîne mondiale de production de la donnée et de la solidarité internationale.

CSE [Étude « Intelligence artificielle, travail et emploi » ↗](#)

Le Conseil économique, social et environnemental souligne le décalage entre la défiance des salariés face à l'IA et la phase encore largement exploratoire des employeurs. L'étude appelle à intégrer l'IA « le plus en amont possible » dans le dialogue social, et identifie les risques d'épuisement cognitif, de surcharge mentale et de surveillance biométrique comme les principaux points de vigilance.

LECTURE FO-CADRES :

argumentaire institutionnel reconnu pour appuyer l'exigence d'une information-consultation en amont des projets IA.

5

Voix syndicales — France, Europe, international

EUROCADRES [Construire une intelligence collective face aux usages abusifs de l'IA ↗](#)

La fédération européenne des cadres rappelle que les représentants des salariés disposent déjà d'un arsenal juridique européen — RGPD, Règlement IA, accord-cadre sur la digitalisation — encore insuffisamment mobilisé. Nayla Glaise, présidente d'Eurocadres, insiste sur la nécessité de « gagner des moyens pour les représentants syndicaux, en termes de temps, pour imposer la transparence sur les outils utilisés dans l'entreprise et gagner de nouveaux droits ».

LECTURE FO-CADRES :

converge avec notre revendication d'un comité de suivi IA dans les CSE et d'un registre des SIA accessible aux représentants du personnel.

UE [Accord provisoire sur l'« Omnibus numérique IA » — 7 mai 2026](#)

Le Conseil et le Parlement européens sont parvenus à un accord provisoire prévoyant un report jusqu'à 16 mois de l'application des règles sur les systèmes d'IA à haut risque, conditionné à la disponibilité des normes techniques. Le texte étend par ailleurs certaines dérogations aux entreprises à moyenne capitalisation et renforce les pouvoirs du Bureau de l'IA.

LECTURE FO-CADRES :

ce report soulève une vigilance majeure. Tout assouplissement des obligations relatives aux usages à haut risque dans le champ du travail (recrutement, évaluation, surveillance) doit être contesté par les organisations syndicales européennes, qui plaideront pour le maintien intégral du calendrier initial.

CGT [Dossier « Intelligence artificielle : les nouveaux codes du travail » — La Vie Ouvrière, n° 17, printemps 2026](#)

La revue de la CGT consacre un dossier aux effets de l'IA sur le travail : dégradation du contenu, opacité du management algorithmique, suppressions d'emplois en cascade et dépossession de l'expertise. Une enquête complémentaire documente l'empreinte territoriale et écologique des data centers en France.

LECTURE FO-CADRES :

convergence des diagnostics entre organisations syndicales sur les effets délétères de l'IA non régulée. Un terrain favorable à une expression intersyndicale, en particulier dans la perspective d'un ANI.

CONSEIL DE L'EUROPE [Convention-cadre sur l'IA — soutien du Parlement européen à la conclusion par l'UE \(11 mars 2026\)](#)[↗]

Le Parlement européen a approuvé la conclusion par l'Union européenne du premier traité international juridiquement contraignant sur l'IA, adopté le 17 mai 2024 et ouvert à la signature en septembre 2024 à Vilnius. Le texte couvre l'ensemble du cycle de vie des systèmes d'IA et vise à garantir leur compatibilité avec les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

LECTURE FO-CADRES :

instrument international à mobiliser dans les négociations comme dans les recours, en complément du Règlement IA. Une opportunité pour ancrer le dialogue social IA dans une perspective de droits fondamentaux.

6

À lire, à suivre, à mobiliser

À LIRE

- › [Étude IRES sur les accords IA \(2026\)](#)
- › [Rapport CNIL 2026 sur l'IA au travail](#)
- › [Note OIT — IA et risques psychosociaux](#)

À SUIVRE

- › [2 août 2026 — application RIA haut risque](#)
- › [Consultation CNIL travail à venir](#)
- › [Ouverture ANI sur l'IA](#)

À MOBILISER

- › [Kit de survie Dial-IA](#)
- › [Plaidoyer FO-Cadres pour un dialogue social technologique](#)

›Guides FO-Cadres

FO-Cadres · 7, passage Tenaille — 75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 52 82 77 · www.fo-cadres.fr

Directeur de la publication
Éric Pérès, Secrétaire général

[Converti en document Word avec WordToHTML.net](#)